



oct 07, 2020 18:17 CEST

EUTELSAT ANNONCE LE SUCCES DE L'EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE A 8 ANS

Émission obligataire à 8 ans d'un montant de 600 millions d'euros portant coupon à 1,500% pour refinancer la souche obligataire venant à échéance en juin 2021.

Paris, le 7 octobre 2020 - Eutelsat Communications (Euronext Paris : ETL) a annoncé aujourd'hui l'émission par Eutelsat S.A. d'obligations senior non assorties de sûretés (les « Obligations ») à 8 ans pour 600 millions d'euros.

Le Groupe a tiré parti de l'environnement de marché favorable pour lever du

financement à long terme pour une maturité de 8 ans dans des conditions attractives. Cette opération a été très bien accueillie par une base diversifiée d'investisseurs, illustrant la confiance du marché dans la solidité du modèle économique à long terme d'Eutelsat.

Les Obligations seront émises à 99,619% et seront remboursables à 100% de leur montant principal à leur maturité. Le coupon s'élèvera à 1,500% par an. Euroclear France, Clearstream et Euroclear procéderont à la compensation des Obligations. Une demande sera introduite en vue de la cotation des Obligations sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg. Les Obligations arriveront à échéance le 13 octobre 2028. Leur règlement-livraison est prévu le 13 octobre 2020.

Cette émission obligataire sera utilisée pour le refinancement de la totalité des obligations émises le 23 juin 2016 pour un nominal de 500 millions d'euros, portant un coupon de 1,125% et venant à échéance en juin 2021 ainsi que pour les besoins généraux de financement du Groupe. Le produit net de l'émission obligataire sera placé à court terme dans des valeurs liquides et à faible risque.

Cette opération permet à Eutelsat d'allonger la maturité de sa dette dans d'excellentes conditions.

Coordinateurs Globaux : MUFG, Crédit Agricole CIB

Teneurs de Livre Associés : Helaba, IMI – Intesa Sanpaolo, SMBC Nikko

A propos des Obligations :

Émetteur: Eutelsat S.A.

Montant: 600 million d'euros

Coupon: 1,500 %

Maturité: 13 octobre 2028

Date de règlement : 13 octobre 2020

Place de cotation : Liste officielle et marché réglementé de la Bourse du Luxembourg

À propos d'Eutelsat Communications

Créée en 1977, Eutelsat Communications est l'un des plus grands opérateurs de satellites au monde. Grâce à sa flotte mondiale de satellites et à ses infrastructures au sol, Eutelsat permet à ses clients des secteurs Vidéo, Données, Services aux gouvernements et Connectivité Fixe et Mobile d'établir des liaisons efficaces à destination de leurs propres clients, où qu'ils se trouvent. Eutelsat diffuse près de 7000 chaînes, opérées par les plus grands groupes de télévision, touchant une audience d'un milliard de téléspectateurs équipés pour la réception satellite ou connectés aux réseaux terrestres. Basée à Paris, Eutelsat s'appuie sur un réseau mondial de bureaux et de téléports. Ses équipes, constituées de mille collaborateurs originaires de 46 pays, s'engagent au quotidien pour offrir la meilleure qualité de service. Eutelsat Communications est cotée à la Bourse de Paris (Euronext Paris) sous le symbole ETL.

Pour en savoir plus sur Eutelsat, consultez www.eutelsat.com

Presse		
Joanna Darlington	Tél. : + 33 1 53 98 31 07	jdarlington@eutelsat.com
Investisseurs		
Joanna Darlington	Tél. : +33 1 53 98 31 07	jdarlington@eutelsat.com
Cédric Pugni	Tél. : +33 1 53 98 31 54	cpugni@eutelsat.com

Ne pas distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon. La distribution du présent document peut être restreinte par la loi dans certains pays. Les personnes en possession du présent document sont tenues de s'informer de ces restrictions potentielles et de les respecter.

Interdiction de toute offre à des investisseurs de détail (retail investors) dans l'Espace Économique Européen et au Royaume-Uni

Aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre des obligations à des investisseurs de détail (retail investors) dans l'Espace Économique Européen ou au Royaume-Uni. Pour les besoins de la présente disposition :

(a) l'expression "investisseur de détail" (retail investor) désigne une personne entrant dans une (ou plusieurs) des catégories suivantes :

(i) un client de détail tel que défini au paragraphe (11) de l'article 4(1) de la Directive 2014/65/EU (telle qu'amendée, « MiFID II ») ; ou

(ii) un client au sens de la Directive 2016/97/UE, à condition que ce client n'entre pas dans la catégorie de client professionnel tel que définie au paragraphe (10) de l'article 4(1) de MiFID II ; et

(b) l'expression une « offre » inclut la communication de quelque manière et par quelque moyen que ce soit d'une information suffisante sur les termes de l'offre et des obligations objet de l'offre afin de permettre à tout investisseur de décider d'acheter ou de souscrire aux obligations.

Par conséquent, aucun document d'informations clés (key information document) requis par le règlement (UE) 1286/2014 (tel qu'amendé, le « Règlement PRIIPs ») pour l'offre ou la vente des obligations ou pour leur mise à disposition au profit d'investisseurs de détail dans l'Espace Economique Européen n'a été préparé et, ainsi, l'offre ou la vente d'obligations ou leur mise à disposition au profit d'investisseurs de détail dans l'Espace Economique Européen pourrait constituer une violation du Règlement PRIIPs.

France

Les Obligations n'ont été et ne seront offertes ou vendues ou ne feront l'objet d'une offre ou d'une vente, directement ou indirectement, et la diffusion de tout prospectus relatif aux Obligations n'a été et ne sera réalisée en France qu'au profit d'investisseurs qualifiés, conformément au Règlement Prospectus et à l'article L.411-2 I° du Code monétaire et financier.

Etats-Unis

Ni le présent document, ni aucune copie de celui-ci, ne peut être envoyé, transmis

ou distribué, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, ses territoires ou possessions ou à toute personne située aux États-Unis (tel que ce terme est défini dans la Regulation S du Securities Act américain de 1933, tel que modifié (le « U.S. Securities Act »)). Ce document ne constitue pas une offre ou une sollicitation d'une offre d'acheter ou de souscrire à des valeurs mobilières aux Etats-Unis. Les Obligations ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis à moins qu'elles ne soient préalablement enregistrées ou à moins qu'elles ne bénéficient d'une exemption d'enregistrement, conformément aux U.S. Securities Act. Les Obligations n'ont pas été et ne seront pas enregistrées conformément aux U.S. Securities et Eutelsat S.A. n'a pas l'intention de faire une offre publique des obligations aux Etats-Unis. Tout manquement à ces restrictions peut constituer une violation du droit des valeurs mobilières aux États-Unis ou toutes autres lois applicables.

Royaume-Uni

Ce document sera distribué et est destiné uniquement aux personnes qui (i) ont une expérience professionnelle en matière d'investissements visées à l'article 19 (5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel que modifié, le « Order »), (ii) sont visées à l'article 49 (2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations, etc. ») du Order, ou (iii) sont en dehors du Royaume-Uni et auxquelles ce communiqué peut être transmis conformément aux lois applicables (ensemble, les « personnes concernées (relevant persons) »). Ni le présent document, ni son contenu, ne doit être utilisé par des personnes qui ne sont pas des personnes concernées (relevant persons). Tout investissement ou activité d'investissement auquel ce document se rapporte est réservé aux personnes concernées (relevant persons) et ne pourra être réalisé que par des personnes concernées (relevant persons).

Italie

L'offre des Obligations n'a fait l'objet d'aucun enregistrement auprès de la Commissione Nazionale per le Società e la Borsa, conformément à la législation italienne sur les titres financiers et ce document ne peut être distribué en Italie qu'à (i) des investisseurs qualifiés (investitori qualificati) tels que définis conformément à l'article 2 du Règlement (UE) n° 1129 du 14 juin 2017 (le « Règlement DP ») et toute disposition du Décret No. 58 du 24 février 1998 tel que modifié (« La Loi sur les Services Financiers ») et/ou et/ou des règlements de la CONSOB italienne ; ou dans d'autres circonstances bénéficiant d'une exemption

aux règles applicables aux offres publiques conformément à l'article 1 du Règlement DP, l'article 34-ter du Règlement CONSOB n° 11971 du 14 mai 1999, tel que modifié le cas échéant, et de la législation italienne applicable. La diffusion de copies de ce document ou de tout autre document relatif aux Obligations en République italienne en vertu des points (i) ou (ii) susmentionnés doit (a) être réalisée par une société d'investissement, une banque ou un intermédiaire financier autorisé à exercer de telles activités en République italienne conformément à la Loi italienne sur les Services Financiers, au Règlement CONSOB n° 20307 du 15 février 2018 (telle que modifiée) et au Décret n° 385 du 1er septembre 1993, tel que modifié (la « Loi bancaire ») et (b) se conformer à toute autre loi et réglementation applicable ou exigence dictée par la CONSOB, la Banque d'Italie (y compris les exigences en matière de déclaration, le cas échéant, conformément à l'article 129 de la Loi bancaire et aux directives d'application de la Banque d'Italie, telles que modifiées) et/ou toute autre autorité italienne.

Ce communiqué de presse contient des réflexions et des informations prospectives. De par leur nature, ces réflexions et ces informations comprennent des projections financières et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs et des attentes concernant des opérations, des produits et services ou les performances futures. Bien qu'Eutelsat et ses filiales estiment que ces réflexions et informations prospectives sont raisonnables, elles ne peuvent garantir leur exactitude ou leur exhaustivité. Les résultats et événements effectivement réalisés peuvent différer significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les réflexions et les informations prospectives.

Suivez-nous sur :